

Meyer Loetscher Anne, Savary-Moser Nadia, Collomb Eric, Grandgirard Pierre-André, Collaud Elian, Duc Louis, Zadory Michel, Losey Michel, Rodriguez Rose-Marie, Wüthrich Peter

Synergies entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal

Cosignataires: 0 Réception au SGC: 16.05.14 Transmission au CE: *21.05.14

Dépôt et développement

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil d'Etat a accepté le déploiement d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) cantonal, qui s'appuie sur un projet de transferts interhospitaliers médicalisés (TIM) mis en place par l'HFR, en complément aux services d'ambulances. L'idée de sortir les médecins urgentistes du HFR pour les faire intervenir en amont de la chaîne des urgences et en apportant une plus-value dans la prise en charge des cas les plus graves, complète ainsi le système ambulancier par une collaboration avec ce dernier. Le nombre des interventions du SMUR fribourgeois a été estimé à une centaine par année. Globalement, le coût du projet (TIM/SMUR) s'élève à 1 871 594 francs par an. La mise en place du SMUR devrait représenter une charge annuelle de 350 000 francs, entièrement à la charge de l'Etat à titre de prestations d'intérêt général. Le SMUR pourrait être complété à terme par un réseau de médecins de premier recours pratiquant dans des régions éloignées et par la mise en place d'un tri téléphonique.

Les communes du district de la Broye fribourgeoise contribuent depuis l'an 2000 au financement d'un SMUR basé sur le site de Payerne de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Le SMUR de la Broye couvre le territoire du district vaudois de la Broye-Vully (39 500 habitants) ainsi que le territoire du district fribourgeois de la Broye (28 500 habitants). Fort de quelque 458 sorties en 2013, dont environs 40% sur sol fribourgeois, le SMUR de la Broye est engagé dans des cas de gravité importante à extrême, la plupart du temps (83% des situations) simultanément à l'ambulance. Il garantit un départ dans les cinq minutes qui suivent l'alarme et une arrivée sur le lieu d'intervention dans un délai maximum de vingt minutes. Enfin, le SMUR de la Broye facilite le triage et l'orientation du patient et permet d'assurer des transferts médicalisés rapides entre les établissements hospitaliers. Il bénéficie d'une enveloppe annuelle de quelque 540 000 francs financée par le canton de Vaud et les communes du district de la Broye en fonction du nombre d'interventions de part et d'autre de la frontière. Cette collaboration fait l'objet d'une convention qui se renouvelle d'année en année.

Nous ne remettons pas en question le SMUR cantonal tel que proposé pour le Grand Fribourg et ses alentours, néanmoins nous doutons fortement que le système soit efficace pour les régions périphériques. Notre souci réside dans le principe même que l'urgentiste doit quitter le HFR pour intervenir lors d'un cas grave qui devrait être justement pris en charge rapidement. Il y a là une incohérence que nous ne pouvons pas accepter au vu de notre situation actuelle. L'éloignement du SMUR pourrait même obliger la REGA à intervenir ce qui ne serait en aucun cas un gain financier. Le projet de compléter le système par un réseau de médecins de premiers recours dans les régions périphériques est louable, mais sera-t-il réalisable au vu de la pénurie de tels médecins ?

Conscients de la différence entre les 2 systèmes, nous ne demandons pas la création d'un SMUR sur le modèle vaudois, mais bien d'étudier un mode de collaboration qui permette de répondre de

^{*}date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

manière cohérente et rationnelle aux besoins vitaux de l'ensemble de la population en prenant en compte les ressources actuelles à disposition dans chaque région du canton.

Au vu de ce qui précède nous demandons :

- > D'établir des synergies avec le SMUR de la Broye pour assurer une couverture médicale du type SMUR cantonal (pour les cas très graves uniquement)
- > De soutenir financièrement le SMUR de la Broye par un supplément à titre de prestations d'intérêt général accordé au HIB ou par le montant qui devrait être investi dans la Broye pour développer le réseau de médecins de premiers recours présenté comme un complément indispensable au bon fonctionnement du SMUR cantonal. Montant déduit de la participation des communes de la Broye fribourgeoises au SMUR actuel.

Il est important de ne pas démanteler un système efficace géré par une équipe expérimentée.

- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.